

Droits de propriété intellectuelle et performances des entreprises dans l'UE

Rapport d'analyse au niveau des entreprises, février 2021
Synthèse



Synthèse

L'un des mandats de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, qui fait partie de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), est de fournir des données fondées sur des données probantes concernant l'incidence, le rôle et la perception par le public de la propriété intellectuelle dans l'économie de l'Union européenne (UE). Pour atteindre cet objectif, l'Observatoire entreprend un programme d'études socio-économiques.

De même, le plan stratégique 2023 de l'Office européen des brevets (OEB) donne la priorité à la réalisation d'études économiques afin de répondre à la demande croissante des parties prenantes en faveur d'une plus grande sensibilisation à l'incidence du système européen des brevets et à son évolution.

En 2013, les deux offices ont publié une étude conjointe évaluant la contribution combinée des secteurs qui font un usage intensif des différents types de droits de propriété intellectuelle (DPI) aux économies de l'UE dans son ensemble et aux différents États membres de l'UE.¹ L'étude a été mise à jour en 2016 et à nouveau en 2019.² L'une des principales conclusions de l'édition 2019 était que les secteurs qui font un usage supérieur à la moyenne des DPI ont contribué à 29 % de l'emploi et à 45 % du PIB dans l'UE, ces proportions ayant augmenté depuis l'étude précédente de 2016.

Le présent rapport est une étude de suivi qui approfondit le rôle des DPI en analysant un large échantillon représentatif de plus de 127 000 entreprises européennes afin de comparer les performances économiques des entreprises qui détiennent des DPI avec celles qui n'en détiennent pas. En 2015, l'EUIPO (alors connu sous le nom d'OHMI) a publié une étude similaire³ qui a montré que les entreprises titulaires de DPI ont des recettes par employé plus élevées et versent des salaires plus élevés que les entreprises qui n'en détiennent pas. La présente étude conjointe OEB/EUIPO constitue une mise à jour de l'étude de l'EUIPO de 2015, avec des données et une méthodologie améliorées. Contrairement à l'étude antérieure, qui reposait sur des données provenant de 12 États membres, cette nouvelle étude inclut des données provenant d'entreprises des 27 États membres et du Royaume-Uni.⁴

1 Les industries grandes utilisatrices de droits de propriété intellectuelle : contribution à la performance économique et à l'emploi dans l'Union européenne, rapport d'analyse au niveau de l'industrie, septembre 2013.

2 Les secteurs à forte intensité de droits de propriété intellectuelle et les résultats économiques dans l'Union européenne Rapport d'analyse sectorielle, octobre 2016. Les secteurs à forte intensité de DPI et les résultats économiques dans l'Union européenne Rapport d'analyse sectorielle, septembre 2019, troisième édition.

3 Droits de propriété intellectuelle et résultats des entreprises en Europe Une analyse économique Rapport d'analyse au niveau des entreprises, juin 2015.

4 Le Royaume-Uni a quitté l'UE le 31 janvier 2020. Toutefois, la période couverte par cette étude est 2007-2019, au cours de laquelle le Royaume-Uni était un État membre. Des données sur les entreprises britanniques sont donc incluses.

Les DPI inclus dans l'étude sont les **brevets**, les **marques** et les **dessins ou modèles** (ou toute combinaison des trois). En raison de leur nature, les droits d'auteur, les droits d'obtention végétale et les indications géographiques, qui faisaient partie des études au niveau de l'industrie, ne sont pas inclus ici⁵. Par ailleurs, la présente étude porte à la fois sur les DPI européens et nationaux, ce qui constitue une amélioration importante des données, et fournit une vue complète du portefeuille de DPI de chaque entreprise, tant au niveau européen que national. On the other hand, the present study includes both European and national IPRs, an important enhancement to the data, and provides a complete view of each company's IPR portfolio, both European and national.

Les données relatives au portefeuille de DPI de chaque entreprise ont été comparées aux informations contenues dans la base de données commerciale ORBIS. Cette base de données fournit des informations financières et d'autres informations sur des millions d'entreprises européennes, recueillies à partir des dépôts et des rapports comptables effectués par les entreprises dans les registres commerciaux des États membres de l'UE. L'étude utilise des informations financières et d'autres informations sur les entreprises qui sont enregistrées en tant que titulaires formels de brevets, de marques et/ou de dessins ou modèles. Certaines entreprises qui font partie d'une structure de groupe plus vaste peuvent ne pas être les titulaires formels de DPI (leur siège peut être le titulaire officiel), mais elles peuvent néanmoins utiliser des DPI dans leurs activités commerciales.

Il existe différentes façons de mesurer les performances économiques d'une entreprise. En raison des contraintes liées aux données et de la nécessité de procéder à des comparaisons à données comparables (éliminant l'effet de la taille de l'entreprise sur les résultats statistiques), les **«recettes par salarié»** ont été choisies comme **principal indicateur des performances de l'entreprise**.

L'ensemble de données a été conçu de manière à ce que l'échantillon soit représentatif des populations générales des entreprises dans l'UE. Cela permet de comparer les performances des entreprises qui détiennent des DPI avec celles des entreprises qui n'en détiennent pas, tout en contrôlant les facteurs pertinents tels que le pays, le secteur ou la taille de l'entreprise. À notre connaissance, la couverture de l'ensemble de données est nettement plus large que celle de toute autre source de données de ce type actuellement disponible, ce qui garantit un échantillon suffisamment large pour tirer des conclusions solides et représentatives.

L'étude ne formule aucune recommandation politique, car cela ne relève pas de son champ d'application. Au lieu de cela, elle fournit des éléments probants qui peuvent être utilisés par les décideurs politiques dans leur travail et sert de base pour sensibiliser les citoyens européens en général, et les PME en particulier, à la PI.

5 Le droit d'auteur n'est pas toujours enregistré, tandis que les indications géographiques ne sont pas enregistrées par des entreprises individuelles, de sorte qu'il n'existe pas de données sur la propriété de ces DPI au niveau de l'entreprise. La protection des obtentions végétales fait l'objet d'un projet de recherche distinct à l'EUIPO.

Méthodologie

Les données ont été analysées au moyen de deux types de méthodologie.

First, **descriptive statistics** were compiled to illustrate the differences between owners and non-owners of IPRs in terms of economic characteristics. Differences were tested for statistical significance. Chapter 4 presents the results of this analysis.

Le chapitre 5 présente les conclusions d'une **analyse économétrique** des données. Cela permet d'examiner de manière approfondie la relation entre la propriété des DPI par les entreprises et leurs performances économiques. Bien que la causalité ne puisse être prouvée au sens strict du terme, compte tenu des données disponibles, l'analyse économétrique permet aux chercheurs de contrôler plusieurs autres facteurs qui affectent les performances économiques et d'«isoler» la relation entre la propriété des DPI et les performances des entreprises. Les résultats de l'analyse suggèrent fortement qu'il existe une relation systématique et positive entre la propriété des DPI et les performances économiques au niveau des entreprises individuelles.

Principales conclusions

Le tableau E1 résume les principales variables financières et d'entreprise pour les dernières années de l'échantillon.

Tableau E1:
Valeurs moyennes des variables sélectionnées par titulaire de DPI,
2015-2018

		Nombre de salariés	Recettes par salarié (en milliers d'EUR/an)	Salaire par salarié (en milliers d'EUR/an)
Non titulaires de DPI		5,1	148,6	29,8
Titulaires de DPI	Tous les DPIs	13,5	178,6	35,6
	Écart en % par rapport à non-titulaires	163,8 %	20,2 %	19,3 %
	Titulaires de brevets	28,7	202,4	45,5
	Écart en % par rapport à non-titulaires	460,1 %	36,3 %	52,6 %
	Titulaires de marques	13,5	179,6	35,0
	Différence en % par rapport à non-titulaires	164,3 %	20,9 %	17,4 %
	Titulaires de dessins ou modèles	29,1	196,3	38,7
	Écart en % par rapport à non-titulaires	467,9 %	32,2 %	29,7 %

Remarque: Les chiffres sont basés sur les observations disponibles de 127 199 entreprises. Toutes les différences sont statistiquement significatives au niveau de 1 %. Le groupe «Tous les titulaires de DPI» est défini comme étant des entreprises qui possèdent au moins un brevet, une marque ou un dessin ou modèle, ou toute combinaison de ceux-ci. Les groupes «titulaires de brevets», «titulaires de marques» et «titulaires de dessins ou modèles» sont définis comme des entreprises qui détiennent au moins un de ces DPI particuliers. Étant donné que de nombreuses entreprises possèdent des combinaisons des trois, les titulaires des différents DPI s'empilent.

Comme le montre le tableau E1, les entreprises qui détiennent des DPI ont tendance à être plus grandes que les entreprises qui n'en détiennent pas, selon la mesure du nombre de salariés (13,5 contre 5,1 salariés en moyenne). Pour cette raison, les indicateurs de performance économique tels que les recettes, les bénéfices et les salaires sont exprimés par travailleur.

Ainsi, les entreprises qui détiennent des DPI ont en moyenne 20 % en plus de recettes par salarié que les entreprises qui n'en détiennent pas. En ce qui concerne les DPI individuels, la prime de performance moyenne constatée par les entreprises titulaires de DPI est de 36 % pour les brevets, 21 % pour les marques et 32 % pour les dessins ou modèles.

Le tableau E1 indique également que les entreprises titulaires de DPI versent en moyenne des salaires 19 % plus élevés que les entreprises qui n'en détiennent pas. Dans ce cas, l'effet le plus fort est associé à la détention de brevets (53 %), suivis par les dessins ou modèles (30 %) et les marques (17 %). Tant en termes de recettes par salarié que de salaires versés, les brevets, par rapport aux marques et aux dessins ou modèles, sont le type de DPI qui, en moyenne, génère le plus de récompenses pour les entreprises et leurs salariés. Cette constatation est également conforme aux résultats de l'étude sur la contribution de la PI au niveau de l'industrie (OEB/EUIPO, 2019), qui a examiné la contribution des secteurs qui font un usage intensif des DPI à l'économie de l'UE en termes de produit intérieur brut, d'emploi, de salaires et de commerce international. Dans cette étude, les secteurs qui font un usage intensif des brevets affichaient également la prime salariale la plus élevée.

Le tableau E2 montre que les secteurs qui font l'usage le plus intensif des DPI sont l'information et la communication, 18 % des entreprises de ce secteur détenant des DPI, suivi par l'industrie manufacturière, 14 % de ces entreprises étant titulaires de DPI et d'autres activités de services (14 %). Les entreprises de services professionnels («activités professionnelles, scientifiques et techniques») font également un usage relativement intensif des DPI (13 % de ces entreprises possèdent des DPI).

Étant donné que les PME représentent la grande majorité des entreprises de l'échantillon (comme c'est le cas dans la population des entreprises européennes), la répartition globale des titulaires de DPI entre les pays est similaire aux résultats pour les PME. Les entreprises de Malte, du Portugal, de Chypre, d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, de France, de Pologne et du Royaume-Uni sont les plus susceptibles d'être titulaires de DPI. Dans ces pays, plus de 10 % des PME détiennent au moins un des trois types de DPI.

Tableau E2:
Top 10 des catégories NACE⁶ pour la propriété des DPI

Section NACE	Propriété des DPI (%)
J: Information et communication	17,67
C: Industrie manufacturière	14,42
S: Autres activités de services	14,40
M: Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12,97
N: Activités de services administratifs et de soutien	10,66
E: Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	9,60
G: Commerce; réparations d'automobiles et de motocycles	8,95
D: Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5,90
L: Activités immobilières	5,75
I: Hébergement et restauration	5,51

Remarque: Le tableau illustre la part des titulaires de DPI dans la population totale des entreprises représentant chaque section de la NACE. Seules les sections de la NACE comptant 100 entreprises ou plus dans l'échantillon sont indiquées.

6 Créée en 1970, la NACE («Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne») est la classification des activités économiques utilisée par la Commission européenne. Sa base juridique actuelle est le règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 établissant la nomenclature statistique des activités économiques NACE Rév. 2.

L'analyse économétrique présentée au chapitre 5 permet d'isoler l'effet de la propriété des DPI d'autres facteurs tels que la taille d'une entreprise ou les pays et secteurs dans lesquels elle opère. Les résultats, qui sont résumés dans le tableau E3 ci-dessous, confirment l'association positive entre la propriété des DPI et les performances économiques, les recettes par salarié étant 55 % plus élevées pour les titulaires de DPI que pour les non-titulaires. Cela peut être considéré comme l'un des principaux résultats de cette étude.

En outre, l'analyse montre que cette relation est particulièrement marquée pour les petites et moyennes entreprises (PME)⁷. Les PME qui détiennent des DPI ont des recettes par salarié supérieures de 68 % à celles des PME qui ne détiennent aucun DPI. Ainsi, alors que la majorité des PME en Europe ne détiennent pas de DPI, celles qui en détiennent ont des recettes nettement plus élevées par salarié. Dans le cas des grandes entreprises, les recettes par salarié sont 18 % plus élevées pour les titulaires de DPI que pour les non-titulaires. Ici, l'analyse montre que près de six grandes entreprises sur dix en Europe sont titulaires de DPI, bien que l'association avec des recettes par salarié plus élevées soit moins prononcée que dans le cas des PME.

Tableau E3:
Principaux résultats de l'analyse économétrique

	Différence de recettes par salarié entre titulaires de DPI et non titulaires de DPI
Grandes entreprises	+18 %
PME	+68 %
Total	+55 %

Remarque: Sur la base des observations d'un total de 120 983 entreprises. Les différences sont statistiquement significatives au niveau de confiance de 99 %.

L'analyse économétrique au chapitre 5 montre en outre que l'augmentation des performances des entreprises dépend du type et de la combinaison des DPI. Les augmentations les plus élevées des recettes par salarié sont liées aux titulaires de marques et de dessins ou modèles combinés et aux titulaires de brevets, marques et dessins ou modèles combinés, avec des primes de performance de 63 % et 60 % respectivement. Les titulaires de brevets uniquement ont des recettes supérieures de 43 % par employé, les titulaires de marques uniquement (56 %), les titulaires de dessins ou modèles uniquement (31 %), les titulaires de brevets et de marques (58 %) et les titulaires de brevets et de dessins ou modèles (39 %).

⁷ L'article 2 de l'annexe de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises (2003/361/CE) définit une PME comme une entreprise de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'EUR et/ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'EUR.

Discussion et conclusions

L'analyse présentée dans cette étude confirme qu'il existe une forte relation positive entre la propriété de différents types de DPI et les performances des entreprises, mesurées par les recettes par salarié et les salaires moyens versés. Cette conclusion est conforme à l'étude antérieure de 2015, ainsi qu'aux études sur la contribution de la PI au niveau de l'industrie et à l'étude de 2019 sur les entreprises à forte croissance, qui ont constaté une relation positive entre l'activité d'une entreprise en matière de DPI et la probabilité d'une forte croissance au cours des années suivantes (OEB/EUIPO, 2019).

Comme pour toute analyse statistique, ces résultats doivent être interprétés avec prudence. Ils ne constituent pas une preuve concluante du fait qu'encourager les entreprises à recourir davantage aux DPI entraînera une augmentation de leurs performances. L'étude montre une relation positive entre les entreprises titulaires de DPI et leurs performances (mesurées par les recettes par salarié). En effet, il peut exister plusieurs mécanismes par lesquels le lien entre la propriété des DPI et les performances de l'entreprise peut fonctionner. Toutefois, compte tenu des données disponibles, il n'est pas possible de les distinguer dans l'analyse.

L'association positive entre la propriété des DPI et les performances économiques est particulièrement forte pour les PME. Dans le même temps, moins de 9 % des PME de l'échantillon détiennent l'un des trois droits de PI inclus dans l'étude. Les raisons du faible taux de participation sont examinées dans l'enquête de l'EUIPO sur les PME européennes (EUIPO, 2019). Cette étude (ainsi que sa précédente édition de 2016) a indiqué que les obstacles rencontrés par les PME comprennent le manque de connaissances sur les DPI, l'impression que les procédures d'enregistrement sont complexes et coûteuses, et le coût élevé de l'application de ces droits, une charge particulière pour les PME (EUIPO, 2017). Compte tenu de ce qui précède et de l'importance des PME dans l'économie européenne, l'OEB et l'EUIPO prennent des mesures en tant qu'offices de la PI pour répondre à ces préoccupations afin de permettre aux PME européennes de tirer pleinement parti de leur innovation et de leur propriété intellectuelle, dans le cadre du plan stratégique 2023 de l'OEB, du plan stratégique 2025 de l'EUIPO, par le biais de son programme en faveur des PME, et de la stratégie de la Commission européenne en faveur des PME formulée au début de l'année 2020 (CE, 2020).

Publié et édité par l'OEB et l'EUIPO
Munich, Allemagne et Alicante, Espagne
© OEB et EUIPO, 2021
www.epo.org
www.euipo.europa.eu

Le rapport peut être téléchargé dans son intégralité sur
www.epo.org/ipr-performance
www.euipo.europa.eu/ipr-performance

